



PARIS, LE 20 MARS 2026

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322

75703 PARIS Cedex 13

Site Internet : www.unsadouanes.fr

Affaire suivie par : Gregory DUCORNETZ

Téléphone : 07.86.40.12.78

Mél - : unsadouanes@gmail.com

Courrier 002/2026

à l'attention de :

Monsieur le Directeur général

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

11 rue des deux communes

93558 Montreuil Cedex

Objet : Évolution des missions OP/CO et adaptation du cadre indemnitaire

Références : -

Monsieur le Directeur,

L'UNSA Douanes souhaite attirer votre attention sur une évolution très concrète des missions exercées par les agents de la branche Opérations Commerciales de la DGDDI.

Historiquement, l'organisation de la douane reposait sur une distinction claire entre deux branches : d'une part la Surveillance (SU), chargée des missions opérationnelles de terrain structurellement exposées au risque, et d'autre part les Opérations Commerciales (OPCO), dont les missions de contrôles étaient principalement exercées chez des professionnels agréés. Cette distinction a longtemps correspondu à la réalité de l'organisation du travail.

Or, cette réalité a profondément évolué et se confronte par la même occasion aux évolutions de notre société. Les agents OPCO sont aujourd'hui de plus en plus amenés à réaliser des contrôles externes : interventions en entreprise, contrôles sur des plateformes logistiques, en entrepôts ou dans de commerces de proximité. Ces missions s'inscrivent pleinement dans la stratégie de renforcement de la présence douanière sur le terrain, mais ces nouvelles interventions ne sont pas sans conséquences. Elles peuvent se dérouler dans des environnements incertains, voire sensibles.

L'administration elle-même en prend acte, puisqu'elle prévoit désormais, pour certaines situations, la dotation d'équipements de protection tels que les gilets pare-balles. Lorsqu'une administration estime nécessaire de doter ses agents de tels équipements, à juste titre elle reconnaît l'existence d'un risque. Dans ces conditions, il apparaît difficile de considérer que ces missions ne comportent aucune sujétion particulière.

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause la spécificité des missions de la SU, dont l'exposition au risque est structurelle et permanente. Cette réalité est reconnue et ne saurait être contestée. En revanche, il apparaît maintenant que certains agents OPCO sont confrontés, lors de leurs contrôles externes, à des contraintes et à des situations qui n'existaient pas auparavant. Or, le cadre statutaire et indemnitaire actuel a été conçu pour une organisation des missions qui ne correspond plus pleinement à la réalité du terrain.

Dans ce contexte, l'UNSA Douanes considère nécessaire d'ouvrir une réflexion sur l'adaptation de ce cadre.

Deux pistes pourraient être envisagées :

- d'une part, une évolution du dispositif indemnitaire existant, afin de reconnaître l'exposition au risque pour les agents OPCO participant régulièrement à des contrôles externes ;
- d'autre part, la création d'une sujétion spécifique liée à ces contrôles externes, permettant de reconnaître les contraintes particulières associées à ces missions sans pour autant remettre en cause l'architecture actuelle des régimes indemnitaires.

Une telle évolution permettrait de tenir compte de la transformation des missions, tout en préservant l'équilibre entre les différentes branches de la douane.

Par ailleurs, dans une logique de cohérence et d'équité, une telle réflexion ne saurait être dissociée de la nécessaire revalorisation de l'indemnité de risque (IR) versée aux agents de la branche SU, dont l'exposition au risque demeure permanente et structurelle.

Enfin, l'UNSA Douanes rappelle qu'elle vous a déjà alerté, par courrier en novembre 2025, sur la situation de la chaîne du dédouanement et les difficultés majeures rencontrées par les agents, notamment en lien avec le déploiement de DELTA I/E. Ce courrier insistait à la fois sur la dégradation des conditions de travail et sur la nécessité de reconnaître concrètement l'engagement exceptionnel des personnels. À ce jour, notre alerte demeure sans réponse à la hauteur des enjeux, alors même que les missions continuent d'évoluer et de se complexifier.

L'objectif n'est pas d'opposer les métiers ni les statuts, mais de reconnaître, de manière juste et équilibrée, les évolutions des missions et les contraintes qui en découlent. C'est dans cet esprit constructif que l'UNSA Douanes vous propose d'ouvrir ce chantier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma haute considération.

P/Le Secrétaire général,

Gregory DUCORNETZ
Secrétaire général adjoint de l'UNSA DOUANES